



**COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 aout 2025
N° 31**

OBJET : Crédit de deux postes d'agent de maîtrise.

Date de la convocation :
04/08/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le jeudi 07 aout, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} adjoint au Maire.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :**
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur LAPORTE Bernard, Madame BIFERALI Martine, Madame LIBONATI Julie, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

**Nombre de Conseillers
en exercice :** 14

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALI Louis, Madame ANDREI Brigitte, Monsieur SPADA Sébastien, Madame AIUTI Dominique.

**Nombre de membres
présents :** 09

Absents représentés : Madame AIUTI Dominique donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Madame ANDREI Brigitte donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur SPADA Sébastien donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Claude.

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

**Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20250807-051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/08/2025

Monsieur AMPART Jean Claude 1^{ère} Adjoint, président de séance , expose que le président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a sollicité la Mairie de COGGIA afin de promouvoir en interne deux agents au grade d'agent de maitrise, sur proposition du Maire, Monsieur Jean-Dominique PIETRI et Madame Anne-Marie SPADA sont donc promus agent de maitrise à compter du 15.07.2025 . En retour de courrier, le président du CDG FPT de Corse-du-Sud, a validé ce choix.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, approuve avec 13 voix pour, Monsieur SPADA Sébastien n'ayant pas participé au vote, la promotion de ces agents.

Pour extrait certifié conforme,
COGGIA, les jours, mois et an susdits,

Le Maire,

